

Chapitre 23 – La consolidation

Synthèse

Table des matières

1	La notion de groupe et de consolidation	3
2	Le cadre réglementaire et légal	4
3	La détermination du périmètre de consolidation	4
4.	Les différents types de contrôle en normes françaises (ANC 20-01 - RMCC)	5
5.	Pourcentages de contrôle et d'intérêts.....	6
5.1.	Le pourcentage de contrôle	6
5.2.	Le pourcentage d'intérêts	7
5.3.	Exemples.....	7
6.	Réaliser les documents sociaux consolidés par la méthode de l'intégration globale	8
6.1.	Intégration des comptes sociaux.....	9
6.2.	Elimination des opérations réciproques	11
6.3.	Répartition des capitaux propres entre groupe et hors-groupe	11

1 La notion de groupe et de consolidation

Les comptes consolidés ont pour but de présenter le patrimoine, la situation financière et le résultat des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation, comme s'il s'agissait d'une seule entreprise. À la place d'un groupe avec 20 sociétés donc, 20 bilans et 20 comptes de résultat, la consolidation va permettre d'obtenir un bilan consolidé et un compte de résultat consolidé.

Ils répondent à un double objectif :

- Information interne : les comptes consolidés regroupent sur des bases homogènes les comptes de toutes les sociétés du groupe. Les dirigeants du groupe analysent plus aisément les performances de ses sociétés et apprécient leur contribution aux résultats du groupe. La prise de décision est facilitée.
- Information externe : les comptes annuels de la société mère sont insuffisants pour informer de l'importance des actifs du groupe, de son endettement et de ses résultats. Les comptes consolidés permettent une meilleure information des actionnaires de la société mère et des tiers en général.

Alors que les comptes individuels ou sociaux (appelés « comptes annuels » par les directives européennes et le PCG) reposent sur des concepts juridiques et ont des incidences juridiques (notion de patrimoine, importance du droit de propriété, incidence forte de la fiscalité, etc), les comptes consolidés ont une approche plus économique et sont pour l'essentiel, un outil d'information financière.

$$\text{GROUPE} = \text{Société mère (holding)} + \text{sociétés consolidées (filiales)}$$

2 Le cadre réglementaire et légal

Quelles normes à utiliser pour la consolidation ?

Société française	Comptes sociaux	Comptes consolidés
Titres cotés en bourse	PCG	IFRS
Autres sociétés	PCG	IFRS ou RMCC*

RMCC = normes françaises de consolidation

IFRS = normes internationales de consolidation

3 La détermination du périmètre de consolidation

SIMPLES		COMPLEXES	
Participation directe	Participation indirecte	Participation réciproque	Participation circulaire
A ↓ B La société A possède des actions de la société B.	A ↓ B ↓ C La société A possède des actions de la société B qui détient elle-même des actions de la société C. A détient une participation indirecte dans C via B.	A ↓↑ B La société A possède des actions de la société B, qui elle-même détient des titres de A.	A ↓ ↑ B → C

4. Les différents types de contrôle en normes françaises (ANC 20-01 - RMCC)

Type de lien de dépendance	Dans quel cas ?	Méthode de consolidation
CONTRÔLE EXCLUSIF : pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités.	On parle alors de « filiales ». Ce contrôle résulte : - soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote (DV) d'une autre entreprise [<u>contrôle de droit</u>] ; - soit de la désignation, pendant 2 exercices consécutifs, de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance d'une autre entreprise [<u>contrôle de fait démontré</u>] ; - soit de la détention d'une fraction supérieure à 40% des DV d'une société, et qu'aucun autre associé ou actionnaire, directement ou indirectement, n'en détient une fraction supérieure [<u>contrôle de fait présumé</u>] ; La dispersion du capital entre de nombreux « petits porteurs » facilite donc le contrôle de fait ; - soit du droit d'exercer une influence dominante (possibilité d'utiliser les actifs de la même façon que les siens) en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires [<u>contrôle contractuel</u>]. Ex : réseau de franchise.	INTEGRATION GLOBALE
CONTRÔLE CONJOINT : politiques financière et opérationnelle sont décidées d'un commun accord.	On parle alors de « co-entreprises ». Le contrôle conjoint est le <u>partage</u> du contrôle entre un nombre limités d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord, et ce <i>quel que soit le pourcentage de contrôle</i>. Cela suppose qu'aucun associé ou actionnaire à lui seul ne peut exercer un contrôle exclusif (la détention des titres n'a pas nécessaire à être égalitaire) Il faut donc un <u>accord contractuel</u> qui prévoit l'exercice de ce contrôle conjoint et les décisions doivent nécessiter l'accord de tous les associés ou actionnaires. NB : L'existence d'un contrôle conjoint n'interdit pas la présence de minoritaires ne participant pas à ce contrôle.	INTEGRATION PROPORTIONNELLE

INFLUENCE NOTABLE	On parle alors d'« <u>entités associées</u> ». C'est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une autre entreprise sans en détenir le contrôle. Elle peut résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de liens de forte dépendance technique, d'échange de cadres et de dirigeants, etc. Cette influence notable est présumée lorsque la consolidante détient, directement ou indirectement, plus de 20% des DV. (présomption simple là aussi).	MISE EN EQUIVALENCE
--------------------------	---	----------------------------

Par simplification, les différents types de contrôle sont similaires en normes IFRS.

5. Pourcentages de contrôle et d'intérêts

5.1. Le pourcentage de contrôle

Il exprime le lien de dépendance entre la société consolidante et chaque société directement ou indirectement rattachée : il s'agit donc du pourcentage de **droits de vote** détenus dans chaque société par la société mère.

C'est ce pourcentage qui permet de déterminer le degré de contrôle de la société mère sur la société analysée et permet donc de définir le périmètre de consolidation et la méthode de consolidation à adopter.

Rappel (en termes de pourcentages de DV) :

- Entre 100% et plus de 50% : contrôle exclusif
- Entre 50% et plus de 40% : présomption de contrôle exclusif
- Entre 40% et 20% : présomption d'influence notable
- Sous 20% : exclusion de consolidation

Les contrôles s'entendent toujours directement et indirectement. Il faudra donc faire masse de l'ensemble des droits de vote attachés aux actions détenues par la consolidante et par toutes les entreprises qu'elle contrôle de manière exclusive.

5.2. Le pourcentage d'intérêts

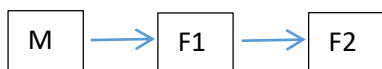
Il exprime la fraction du patrimoine de la société analysée qui appartient directement ou indirectement à la société mère (**droit de propriété**).

C'est ce pourcentage qui permet de partager les capitaux propres de la société consolidée entre le groupe et les autres actionnaires.

En cas de participation indirecte, on retient les pourcentages d'intérêt détenus par l'intermédiaire des sociétés contrôlées et mises en équivalence (donc $\neq$ du calcul du pourcentage de contrôle !)

5.3. Exemples

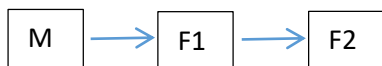
Exemple 1 :



M possède 60 % de F1 et F1 possède 70% de F2.

PC : M dans F1 : 60 % et 70 % dans F2
PI : F1 : 60 % et F2 : $60\% * 70\% = 42\%$

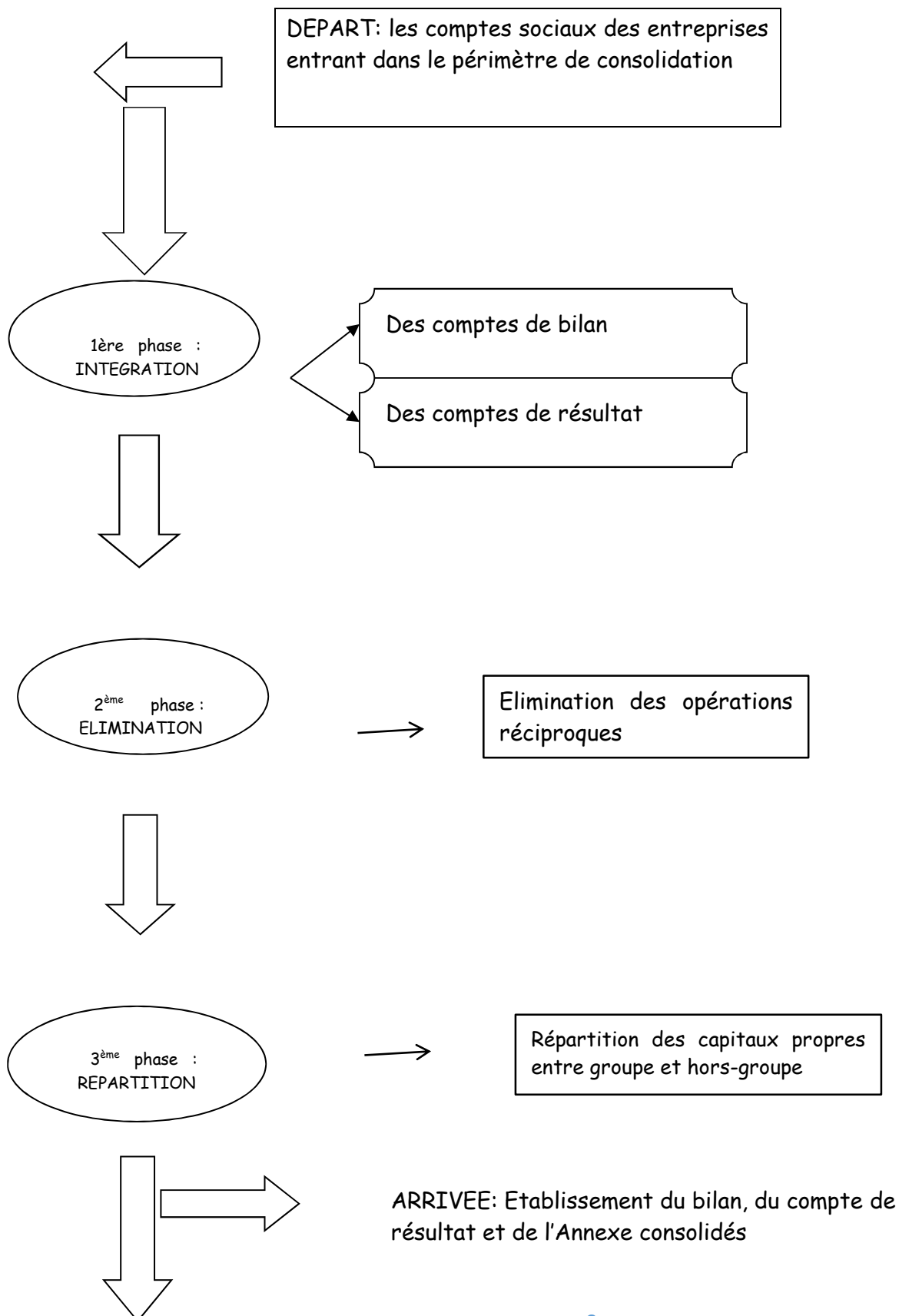
Exemple 2 :



M possède 30 % de F1 et F1 possède 22% de F2.

PC : M dans F1 : 30 % et 0 % dans F2 (pas de contrôle exclusif)
PI : F1 : 30 % - F2 : $30\% * 22\% = 6,6\%$.

6. Réaliser les documents sociaux consolidés par la méthode de l'intégration globale



6.1. Intégration des comptes sociaux

Il s'agit de :

- Reprendre, au bilan de la consolidante, 100 % de l'actif et des dettes de la consolidée (filiale).
- Reprendre, au compte de résultat de la consolidante, toutes les charges et tous les produits de la consolidée (filiale).

Pour la suite de la synthèse, on va se baser sur l'exercice suivant :

Application pratique :

La SM possède 60% des DV et des droits de propriété de la société F1. Voici les bilans et CR simplifiés des deux structures. Les titres ont été acquis à la création.

Bilan de SM au 31/12/N			
Immobilisations	14500	Capital	10000
Titres F1	450	Réserves	2000
Actif circulant	8000	Résultat	300
		Dettes	10650
TOTAL	22950	TOTAL	22950

CR de SM exercice N			
Charges	1000	Produits	1300
Résultat (bénéfice)	300		
TOTAL	1300	TOTAL	1300

Bilan de F1 au 31/12/N			
Immobilisations	800	Capital	1000
Actif circulant	700	Réserves	200
		Résultat	100
		Dettes	200
TOTAL	1500	TOTAL	1500

CR de F1 exercice N			
Charges	600	Produits	700
Résultat (bénéfice)	100		
TOTAL	700	TOTAL	700

Au cours de l'exercice, la société SM a vendu pour 15 € à la société F1, intégrée globalement.

Reprise des comptes de la consolidante et de 100% des comptes de la consolidée

31.12.N

Immos SM		14 500	
Titres F1		450	
AC SM		8 000	
	Capital SM		10 000
	Réserves SM		2 000
	Résultat SM		300
	Dettes SM		10 650
Journal de conso	31.12.N		
Immos F1		800	
AC F1		700	
	Capital F1		1000
	Réserves F1		200
	Résultat F1		100
	Dettes F1		200
Journal de conso	31.12.N		
Charges SM		1000	
Résultat de gestion SM		300	
	Produits SM		1300
Journal de conso	31.12.N		
Charges F1		600	
Résultat de gestion F1		100	
	Produits F1		700
Journal de conso			

6.2. Elimination des opérations réciproques

Les sociétés appartenant à un même groupe tiennent des comptes réciproques tels que clients et fournisseurs, achats et ventes etc pour les opérations qu'elles effectuent entre elles. En principe, les soldes de ces comptes devraient s'équilibrer. En pratique, des différences subsistent qu'il convient de résorber, avant de pouvoir éliminer ces comptes réciproques.

L'élimination concerne des créances et dettes réciproques (prêts/emprunts et clients/fournisseurs par exemple) ainsi que des produits et charges réciproques (achats/ventes et intérêts versés/reçus par exemple).

Application pratique :

Au cours de l'exercice, la société SM a vendu pour 15 € à la société F1, intégrée globalement.

L'écriture d'élimination est la suivante chez M :

Ventes	15	
	Achats	15

L'écriture ne va pas impacter le résultat du groupe. Cependant les produits de SM vont diminuer de 15 ($1\ 300 - 15 = 1\ 285$) et les charges de F1 vont diminuer de 15 ($600 - 15 = 585$)

6.3. Répartition des capitaux propres entre groupe et hors-groupe

Il s'agit de :

- Reprendre, au bilan de la consolidante, 100 % de l'actif et des dettes de la consolidée en :
 - annulant les titres détenus par la consolidante,
 - faisant apparaître la plus ou moins-value de consolidation portant sur ces titres en résultat ou en réserves consolidées,
 - faisant apparaître dans « intérêts minoritaires » la quote-part de capitaux propres de la consolidée revenant aux autres actionnaires ou associés de la filiale.

- Reprendre, au compte de résultat de la consolidante, toutes les charges et tous les produits de la consolidée et faire apparaître :

- le résultat du groupe,
- le résultat des minoritaires.

Application pratique :

Répartition des capitaux propres entre groupe et hors-groupe :

Procédons à cette répartition sous forme de tableau :

	TOTAL	Groupe (60%)	Minoritaires (40%)
Capital F1	1000	600	400
Réserves F1	200	120	80
TOTAL	1200	720	480
Elimination des titres		-450	
Différence de consolidation		270	
Résultat F1	100	60	40

La part de la PV de consolidation affectée en réserves consolidées représente les résultats accumulés entre la date de prise de contrôle (ici la création de F1) et le 01/01/N.

Voici les écritures correspondantes :

31.12.N

Capital F1		1 000	
Réserves F1		200	
Résultat F1		100	
	Titres F1		450
	Résultat consolidé		60
	Réserves consolidées		270
	Intérêts minoritaires		520
Partage des CP de F1 et élimination des titres F1			
Résultat de gestion consolidé		360	

31.12.N

Résultat des minoritaires	40	
Résultat de gestion SM		300
Résultat de gestion F1		100
Partage du résultat de gestion		

Présentation des comptes de synthèse consolidés

Bilan consolidé au 31/12/N			
Immobilisations (1)	15 300	Capital (3)	10 000
Actif circulant (2)	8 700	Réserves consolidées (4)	2 270
		Résultat consolidé (5)	360
		Intérêts minoritaires	520
		Dettes (6)	10 850
TOTAL	24 000	TOTAL	24 000

(1) 14 500 + 800

(2) 8 000 + 700

(3) uniquement le capital de la SM

(4) 2 000 + 270

(5) 300 + 60

(6) 10 650 + 200

CR consolidé exercice N			
Charges (1)	1 585	Produits (2)	1 985
Résultat consolidé (bénéfice)	360		
Résultat des minoritaires	40		
TOTAL	1 985	TOTAL	1 985

(1) 1 000 + 600 - 15 (opération réciproque)

(2) 1 300 + 700 - 15 (opération réciproque)